Règlement général de transaction d’option

1. Animateur de marché.

Un animateur de marché est un intermédiaire, souvent une banque d'investissement, qui cote en continu des marchés donnés pour ses clients. Il permet donc la liquidité des marchés en reliant sur le marché les investissements effectués par ses clients. Dans le marché d’option, chacun ne traite qu’avec un animateur.

1. Contrats normalisés

Les termes et conditions du contrat sont fixés par l’animateur, et l'autre partie n’a pas de capacité à négocier. Sauf le prix d'option est déterminé par le marché, les autres donnés du contrat sont directement identifiés.

1. Système de margin
2. Dépôt minimum chez les brokers

Aux États-Unis : 1 – 100 USD

En France : 50 – 250 EUR

En Chine : 100 000 CNY ≈ 13 000 EUR

États-Unis : Commodity Futures Trading Commission

France : Autorité de Marchés Financiers

Chine : China Securities Regulatory Commission